

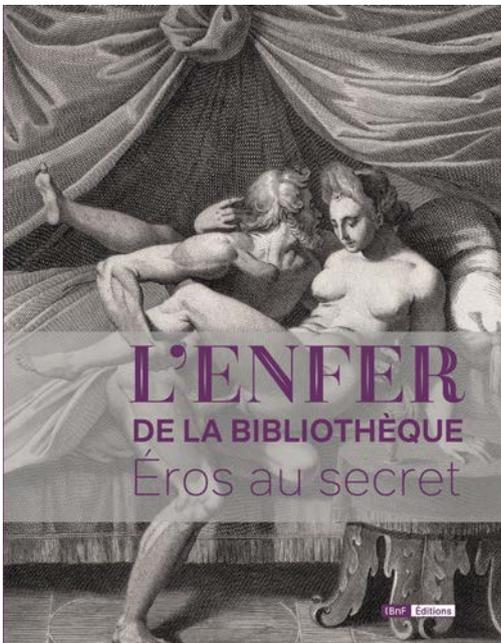
L'Enfer de la Bibliothèque

Éros au secret

Marie-Françoise Quignard et Raymond-Josué Seckel

L'Enfer de la Bibliothèque rassemble sous ce nom les collections jugées « contraires aux bonnes mœurs » de la BnF. Sade, Apollinaire, Louÿs, Bataille... Du ^{xvi}^e au ^{xxi}^e siècle, de l'Enfer des Imprimés à l'Enfer des Estampes, cette cote sulfureuse rassemble les œuvres de grandes figures de la littérature, de maîtres de la gravure érotique ou d'anonymes. La BnF lui consacre cet automne un ouvrage, tout à la fois répertoire des plaisirs licencieux, anthologie illustrée du scandale et histoire de la censure.

Il invite à pousser les portes de cet Enfer d'encre et de papier dont la charge transgressive et la capacité à enflammer les imaginations demeurent intactes.



256 pages, 220 illustrations

21 x 26.5 cm, relié

Éditions de la BnF

39 euros

Parution le 7 novembre 2019

À partir des années 1830, les ouvrages réputés « contraires aux bonnes mœurs » furent isolés du reste des collections de la Bibliothèque royale et relégués dans une section baptisée « Enfer ». Par la suite, les gravures et les photographies jugées obscènes prirent le même chemin.

Territoire de l'interdit, l'Enfer alimente les fantasmes. Y pénétrer, c'est accéder à des œuvres publiées sous le manteau, éloignées des regards, condamnées par les tribunaux. C'est entrer en clandestinité, être admis dans la société des couvents, des boudoirs, des bordels et des prisons. C'est, en un mot, s'aventurer dans un monde souterrain et clos, livré aux caprices du désir.

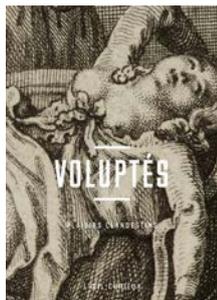
Mais quelles sont au juste ces œuvres « maudites » ? Qui en sont les auteurs ? Comment sont-elles entrées à la Bibliothèque nationale ? Et de quelle manière, hier cote « mal famée », l'Enfer est-il devenu un objet de curiosité et même, parfois, de dévotion ?

Auteurs

Marie-Françoise Quignard, conservateur en chef honoraire à la Réserve des livres rares de la BnF, directrice de publication du numéro de la revue de la BnF « Érotisme et pornographie » (janvier 2001).

Raymond-Josué Seckel, directeur honoraire du département de l'Oriental et de la recherche bibliographique de la BnF.

Tous deux ont dirigé l'édition de 2007 du catalogue de l'exposition « L'Enfer de la Bibliothèque. Éros au secret ».



Marie-Françoise Quignard dirige également la publication d'un nouvel opus de « L'Œil curieux », *Voluptés. Plaisirs clandestins*, qui propose une plongée dans l'atmosphère capiteuse des bordels, des couvents et des boudoirs du ^{xvi}^e au ^{xx}^e siècle, à travers 40 manuscrits, éditions originales (Sade, Apollinaire, Pierre Louÿs, Bataille...) et gravures érotiques issues des collections de la BnF.

Parution le 10 octobre 2019 aux Éditions de la BnF.

12 x 16.8 cm, 48 pages, 40 illustrations, 6.90 euros

Contact presse

Fiona Greep, chargée de communication presse

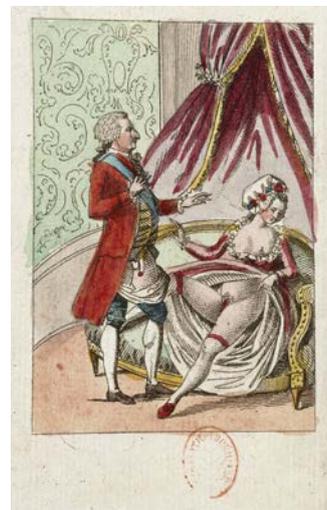
01 53 79 41 14 / 06 59 13 41 96 - fiona.greep@bnf.fr



L'Arétin d'Augustin Carrache ou Recueil de postures érotiques d'après les gravures à l'eau-forte par cet artiste célèbre, avec le texte explicatif des Sujets, 1798
BnF, Réserve des livres rares



La Galère, Jean Genet, BnF, Réserve des livres rares
© ADAGP, Paris 2019



Fureurs utérines de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI, 1791
BnF, Réserve des livres rares



Album de photographies anonymes, tirages anonymes, vers 1940-1950, ancienne collection Paul Caron
BnF, Estampes et photographie, photographe anonyme
© Droits Réservés



Madame Edwarda, Douze cuivres gravés à la pointe et au burin par Hans Bellmer, 1965, Paris, Les Éditions Georges Visat
BnF, Réserve des livres rares
© ADAGP, Paris 2019

Conditions ADAGP : Tout ou partie des oeuvres figurant dans ce communiqué de presse sont protégées par le droit d'auteur.

Les oeuvres de l'ADAGP (www.adagp.fr) peuvent être publiées aux conditions suivantes :

- Pour les publications de presse ayant conclu une convention avec l'ADAGP : se référer aux stipulations de celle-ci.

- Pour les autres publications de presse :

- Exonération des deux premières oeuvres illustrant un article consacré à un événement d'actualité en rapport direct avec celles-ci et d'un format maximum d'1/4 de page ;
 - Au-delà de ce nombre ou de ce format, les reproductions donnent lieu au paiement de droits de reproduction ou de représentation ;
- Toute reproduction en couverture ou à la une devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service de l'ADAGP en charge des Droits Presse ;
- Toute reproduction devra être accompagnée, de manière claire et lisible, du titre de l'oeuvre, du nom de l'auteur et de la mention de réserve « © ADAGP, Paris » suivie de l'année de publication et ce, quels que soient la provenance de l'image ou le lieu de conservation de l'oeuvre.

Ces conditions sont valables pour les sites Internet ayant un statut de presse en ligne, étant entendu que pour les publications de presse en ligne, la définition des fichiers est limitée à 1600 pixels (longueur et largeur cumulées)

MAGAZINES AND NEWSPAPERS LOCATED OUTSIDE FRANCE : All the works contained in this file are protected by copyright. If you are a magazine or a newspaper located outside France, please email presse@adagp.fr. We will forward your request for permission to ADAGP's sister societies.